

## **SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Vendredi 23 novembre 2007 à 17 heures 00 à l'Hôtel de Ville**

### **ORDRE DU JOUR**

#### **ADMINISTRATION GENERALE**

07/097 – Groupement de commandes des collectivités territoriales du var – Appel d'offres produits alimentaires 2008-2009 – Autorisation de signature  
07/098 - Information sur les décisions municipales

#### **FINANCES – BUDGETS**

07/099 – Décision modificative n°2 – budget de la Commune  
07/100 – Décision modificative n°1 – budget du service de l'Eau  
07/101 – Décision modificative n°1 – budget du service de l'Assainissement  
07/102 – Attribution d'une subvention au service Public d'Assainissement non collectif  
07/103 – Modalités d'amortissement de diverses immobilisations corporelles et incorporelles  
07/104 – Prise en charge du montant d'une franchise d'assurance  
07/105 – Réalisation d'une ligne de crédit de trésorerie

#### **TRAVAUX – URBANISME**

07/106 – Avenant n°1 au marché d'aménagement de l'Avenue Pierre Renaudel  
07/107 – Avenant n°1 au marché de schéma directeur d'assainissement et d'étude de faisabilité de la nouvelle station d'épuration  
07/108 – Zonages d'assainissement – Définition des différents secteurs et établissement de la cartographie correspondante.  
07/109 - Travaux d'enfouissement des réseaux rue Auguste Roux, par le SYMIELECVAR – Approbation du projet

#### **QUESTIONS DIVERSES**

**NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHESE**  
**SUR LES QUESTIONS SOUMISES AU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU VENDREDI 23 NOVEMBRE 2007**  
**(APPLICATION DE L'ARTICLE 30.III DE LA LOI D'ORIENTATION DU 6 FEVRIER 1992)**

**ADMINISTRATION GENERALE**

**07/097 – Groupement de commandes des Collectivités Territoriales du Var – Appel d’offres de produits alimentaires 2008-2009 – Autorisation de signature des marchés à intervenir.**

Au terme de la procédure d’appel d’offres engagée par le SIVAAD, coordonnateur du groupement de commandes des collectivités territoriales du Var, pour les denrées alimentaires, il convient d’autoriser Monsieur le Maire, à signer les différents marchés à passer pour les années 2008 et 2009.

**07/098 – Information sur les décisions municipales**

Conformément aux dispositions de l’article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Locales, le Conseil Municipal est informé des décisions prises par Monsieur le Maire au cours de la période du 20 septembre au 15 novembre 2007.

**FINANCES - BUDGET**

**07/099 – Décision modificative n°2 – budget de la Commune**

Il s’agit de procéder à divers ajustements de crédits, qui concernent les sections de fonctionnement et d’investissement du budget communal 2007.

**07/100 – Décision modificative n°1 – budget du service de l’Eau**

L’assemblée communale est invitée à se prononcer sur le projet de décision modificative n°1 du budget du service de l’Eau, se rapportant aux sections d’exploitation et d’investissement.

**07/101 – Décision modificative n°1 – budget du service de l’Assainissement**

Le Conseil Municipal est appelé à adopter le projet de décision modificative n°1 du budget du service de l’assainissement qui s’équilibre en dépenses et en recettes, au niveau de chacune des deux sections.

**07/102 – Attribution d'une subvention au service public d'assainissement non collectif**

Conformément à la réglementation en vigueur, qui autorise dans certains cas le versement de subventions à des services publics industriels et commerciaux, il est proposé d'attribuer une aide financière de 9 500.00 € au service public d'assainissement non collectif géré en régie par la Commune, depuis sa création en 2006.

**07/103 – Modalités d'amortissement de diverses immobilisations corporelles et incorporelles**

Les dispositifs de l'instruction budgétaire et comptable M 14 imposent aux collectivités de procéder à l'amortissement de certaines immobilisations ; ainsi, les frais d'études se rapportant à l'élaboration, la modification ou la révision des documents d'urbanisme sont concernés par cette obligation. Certaines dépenses de cette nature ayant été effectuées par la Ville en 2006 et 2007, il convient de définir la durée de l'amortissement correspondant, qui sera mis en œuvre dès 2008. Il est par ailleurs nécessaire de fixer les conditions d'amortissement des immeubles de rapport et fonds de commerce (camping du Deffends).

**07/104 – Prise en charge du montant d'une franchise d'assurance**

Dans le cadre d'un sinistre « dégâts des eaux » mettant en cause la Commune, celle-ci reste devoir à la Compagnie d'assurances une somme de 204.62 € correspondant à la franchise figurant dans le contrat. Le Conseil Municipal est donc appelé à prendre en charge le règlement de ce montant, permettant ainsi de solder le dossier.

**07/105 – Réalisation d'une ligne de crédit de trésorerie**

Il convient de souscrire une convention portant ouverture d'une ligne de crédit de trésorerie, dont le montant pourrait être fixé à la somme de 250 000.00 € pour une durée d'un an prenant effet au 1<sup>er</sup> décembre prochain. Ce dispositif permettrait à la ville de disposer d'un volant de trésorerie, disponible à tout moment.

## **TRAVAUX - URBANISME**

### **07/106 – Avenant n°1 au marché d'aménagement de l'avenue Pierre Renaudel**

Lors des travaux d'aménagement de l'Avenue Pierre Renaudel, il est apparu indispensable de traiter de façon durable le problème d'écoulement des eaux de pluie, dans ce secteur sensible ; un busage, de diamètre adapté pourrait être ainsi installé sur une longueur d'environ 1000 m linéaire, pour un coût estimé à : 35 415.00 euros HT. Il convient, par conséquent, d'autoriser la passation d'un avenant n°1 au marché en cours conclu en septembre dernier avec l'entreprise ZATTERA-DURBANO.

### **07/107 – Avenant n°1 au marché du schéma directeur d'assainissement et d'étude de faisabilité de la nouvelle station d'épuration**

Afin de permettre l'élaboration du dossier réglementaire de déclaration concernant la nouvelle station d'épuration, il est nécessaire d'établir une modification du marché signé avec le Cabinet SIEE-GINGER Environnement. La prestation complémentaire, déduction faite de certains éléments de la mission d'origine non effectués, s'élèverait à : 2 492.00 € HT.

### **07/108 – Zonages d'assainissement – définition des différents secteurs et établissements de la cartographie correspondante.**

Préalablement à la mise à l'enquête publique du projet de schéma directeur d'assainissement, l'assemblée communale est invitée à arrêter la définition des secteurs d'assainissement collectif et des zones d'assainissement individuel. La cartographie correspondante a été dressée au terme d'une étude réalisée depuis 2006, prenant en compte diverses considérations environnementales et technico-économiques.

### **07/109 – Travaux d'enfouissement des réseaux rue Auguste Roux, par le SYMIELECVAR – Approbation du projet**

Il est proposé au Conseil Municipal de confier au SYMIELECVAR, la réalisation de l'opération d'enfouissement des réseaux de la rue Auguste Roux ; ces travaux pourraient ainsi être effectués rapidement et suivis de la réfection du corps de chaussée, sous maîtrise d'ouvrage communale.